

ABONNEMENT

Par an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :

Par an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERIONS

Années 20
Annonces, la ligne 30
Réclames, — 75
Faits divers, —

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 19 NOVEMBRE

TRAVAUX PUBLICS

Chemins de fer de l'Etat et C^o d'Orléans

La discussion du budget des travaux publics a commencé à la Chambre. Elle a été à peine effleurée, les assemblées républicaines trouvant qu'elles ont beaucoup mieux à faire en s'injuriant qu'en s'occupant des grands intérêts du pays.

M. Monis a, dans un discours très sensé, fait remarquer la différence existant entre le mode d'exécution des travaux des ports, chemins de fer, canaux, en France et en Angleterre.

En France, c'est toujours l'Etat, pour les ports, qui intervient et fournit les fonds; les chambres de commerce des villes maritimes directement intéressées au bon aménagement des ports, n'interviennent que très indirectement; l'Etat s'endette, les contribuables paient et ceux qui profitent de cette dépense ne se sont imposés aucun sacrifice pour les bénéfices qu'ils doivent réaliser.

Ce n'est pas de cette façon que les choses se passent en Angleterre; les intéressés préparent les projets de travaux, réunissent un capital suffisant et l'Etat intervient dans les circonstances où il y a un intérêt général, à titre de subvention offerte par lui et qui doit lui être remboursée sur les bénéfices réalisés plus tard.

Ce système n'est pas celui cher aux républicains. Ils ont fait du budget des travaux publics un moyen qui sert à subventionner les départements votant pour des candidats du parti. Aussi l'Etat dépense-t-il beaucoup en travaux inutiles et les emprunts servent à couvrir ces opérations faites dans un intérêt de parti et pas du tout dans celui de l'Etat.

Pour obliger les Compagnies de chemins de fer à entreprendre des lignes absolument inutiles et qui ne feront jamais leurs frais, nous sommes obligés de leur donner toutes les années une subvention de 90 millions

et plus. Les députés de la gauche s'élèvent contre les conventions. Ils n'osent pas avouer que c'est leur détestable politique, consistant à concéder des lignes à tort et à travers et à en imposer l'exécution aux compagnies, qui a rendu indispensables les conventions.

Le système républicain va beaucoup plus loin dans la sottise. L'Etat doit à la Compagnie d'Orléans une subvention variant selon les recettes que cette Compagnie encaisse.

L'Etat, avec les chemins de fer qu'on appelle de l'Etat, fait concurrence à la Compagnie d'Orléans. De sorte que les contribuables paient toutes les années 35 millions pour l'intérêt du capital engagé dans les lignes de l'Etat.

Il en tire environ 5 millions, mais il subventionne l'Orléans, et cette subvention lui coûte bien davantage. Voilà les jolis résultats de la politique économique des républicains. M. Monis reconnaît jeudi qu'il allait devenir urgent de créer de nouveaux impôts pour couvrir les dépenses de toutes ces folies.

Si on veut un nouvel exemple de la facilité avec laquelle on dépense en France l'argent de l'Etat qui est celui des contribuables, on peut le trouver dans la construction de l'entretien des canaux.

On peut dire pour les chemins de fer que si l'Etat avance des millions il les recouvrera un jour, que les subventions ne seront plus nécessaires et que les Compagnies rembourseront. Ce sera très long, mais on peut espérer que cela pourra arriver. Il n'en est pas de même pour les canaux, ceux qui s'en servent n'ont rien à payer. Ils profitent de toutes les dépenses de l'Etat sans rien rembourser.

Les canaux font concurrence aux chemins de fer, et tout ce que les Compagnies perdent en transport, nous le leur payons sous la forme de subvention. Un tarif peu élevé, appliqué à ceux qui profitent des canaux, allégerait d'autant les dépenses du budget et, par conséquent, ce qu'on demande aux contribuables.

Nous avons partout avec les républicains un système de gaspillage et de dépenses faites sans raison, tout simplement parce que l'Etat les paie, et du moment où les républicains ont prononcé ce mot d'Etat, ils considèrent que c'est leur chose et ils dépensent sans compter. A. LENTHERIC.

Acquittement de M. Gilly

Le jury de Nîmes a rendu son verdict dans l'affaire Gilly.

L'accusé est acquitté. L'opinion publique sera tout à fait de l'avis du *Petit Journal*, qui s'exprime ainsi :

« M. Numa Gilly et M. Andrieux sont renvoyés dos à dos; mais le débat passait tellement par dessus leur tête qu'il est encore intact. »

« N'est-ce pas précisément ce qu'il convenait d'éviter à tout prix? »
Oui, certes, il fallait éviter ce résultat à tout prix et c'est ce que la sottise du gouvernement n'a pas su faire. Aussi le procès, tranché devant les assises, reste pendant devant l'opinion.

Voici le spirituel article que M. Henri Rochefort a fait paraître à ce sujet :

« Numa Gilly est acquitté, ce qui indique à quel point la commission du budget est malade. »

« C'était réellement bien la peine de faire à la Chambre le bruit qui l'a transformée, jeudi soir, en arène... de Nîmes. Les députés cités comme témoins n'avaient pas hésité à se payer le luxe d'un train et s'étaient élancés dans un train de luxe à seule fin de laver leur honneur, non en famille, mais en public. Ils voulaient la lumière, et quand on leur a présenté la chandelle, ils ont refusé de l'allumer. »

« Je suis obligé, pour donner quelque idée de l'audience de la Cour d'assises, de rappeler le mot du récidiviste que son président interrompait constamment :

« J'ai déjà comparu trente-deux fois devant la justice; eh bien ! jamais je n'ai été présidé comme ça. »

« Figurez-vous l'interrogatoire de l'OEil crevé, avec cette douloureuse différence qu'il y manquait la musique d'Hervé. »

« Avant seulement qu'on eût appelé les noms des témoins, un Gambetta en margarine, qui n'est ni plus ni moins que le procureur général, a commencé, sous prétexte d'exposer l'affaire, le réquisitoire, qui jusqu'à ce jour ne venait qu'à la fin des débats. Tout le monde se demandait depuis quand cette intervention était admise; mais, lorsque l'avocat de l'honorable M. Numa Gilly a voulu répondre à cette sortie, qui avait la prétention d'être une entrée, le président lui a immédiatement coupé la parole en lui déclarant qu'il n'avait le droit de faire allusion à quoi que ce soit ni à qui que ce soit en dehors de la personnalité de M. Andrieux. De sorte que non seulement M^e Elie Peyron, le défenseur du maire de Nîmes, ne pouvait assister son client, mais que les témoins n'avaient plus qualité pour déposer sur les faits à propos desquels ils étaient venus tout exprès de Paris. »

« Mais ce préambule nous réservait une surprise bien autrement stupéfiante. Un monsieur que personne ne connaît, et qui a déclaré s'appeler Rousseau et exercer le métier d'avocat, s'est levé tout à coup et s'est mis à prononcer un autre réquisitoire contre Gilly et son défenseur, M^e Peyron, pour lesquels il a demandé une condamnation sévère. C'était, paraît-il, au nom des membres de la commission du budget que cet étranger posait des conclusions; et le président le laissait dire, sans seulement lui faire observer qu'il se trompait de salle et que, n'ayant rien à faire dans celle des assises, il le priait d'aller dans une autre raconter ses petites histoires. C'était encore plus bête que cynique. »

« Le prévenu a déclaré qu'en présence de ce parti pris d'étranglement, il renonçait à se défendre. M. Andrieux s'est alors présenté à la barre et, avec un esprit charmant, il a roulé le président de la cour et le procureur général en margarine, en leur annonçant que lui aussi refusait de s'associer à une comédie qui ressemblait à un vaudeville. Il a retiré purement et simplement sa plainte, »

14 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA FILLE DU MENDIANT

Par Emile BOSQUET

— Oh ! monsieur ! Est-ce que c'est de mon père que vous parlez ainsi ? Ecoutez-le, conjura la jeune affligée, avant de le jurer si mal.

— C'est impossible ! Quel est le vrai nom de votre père ?

— Je l'ignore, monsieur.

— Lavigne n'est qu'un surnom, n'est-ce pas ?

— Oui, il me l'a dit tout à l'heure.

— Et son prénom : Jacques, n'est-ce pas ?

— Oui, articula Blanche avec peine, car elle ne trouvait plus un souffle dans sa poitrine oppressée.

— Eh bien, je vais vous dire son nom, moi ; son vrai nom, c'est Jacques Drion, le...

Il allait ajouter un qualificatif que M^{me} Drion devina sans doute, car elle arrêta cette parole au passage en mettant la main sur la bouche de son mari.

— Non, Charles, dit-elle, tu l'abuses. Tu es toujours poursuivi par ce souvenir. Tu crois voir le coupable partout.

— Le coupable ! tu as des expressions bien me-

surées, tu devrais dire le...

Mais M^{me} Drion s'interposa encore :

— Vois cette enfant, dit-elle.

Et elle désignait Blanche qui était maintenant d'une pâleur livide, toute grelottante et avec des claquements de dents, comme si elle était prête de mourir de fièvre ou de froid.

— Viens-y avec moi, insista M^{me} Drion, il faut te tirer d'incertitude.

— Je n'ai point d'incertitude. Est-ce qu'on ne nous appelait point Lavigne, il y a trente ans ? Est-ce que toute notre famille ne signait pas Lavigne ? C'est quand on a fait les premières listes électorales qu'on m'a en quelque sorte obligé d'abandonner notre surnom pour prendre notre nom.

— Eh bien ! si tu ne te trompes pas, tu ne peux refuser d'aller donner au repentir d'un mourant une parole de pardon ou tout au moins de consolation.

— Je n'irais que pour le maudire.

— Non ! tu ne sais pas comme un repentir sincère peut toucher le cœur.

Puis, se tournant vers Blanche :

— Allez, mon enfant, Drion et moi, nous irons chez votre père. Croyez-vous qu'il serait trop tard demain matin ?

— J'en ai peur, madame.

— Eh bien, avant une heure, nous serons à votre maison.

M. Drion n'acquiesçait pas. Il répétait à sa femme :

Vas-y seule, puisque tu en as le courage.

Mais un nouveau signe de M^{me} Drion confirma à Blanche la promesse qu'elle lui avait faite et la jeune fille se retira.

XII

Dans un endroit aussi solitaire que celui où était située la maison du mendiant, le silence et le recueillement qu'il amène sont plus complets, à neuf heures du soir, que dans les grandes villes aux heures les plus avancées de la nuit. Aussi était-ce au milieu d'un calme presque solennel que M. et M^{me} Drion s'étaient rangés auprès du lit du mourant. Robert les avait accompagnés, sur la demande de son père. Il avait voulu tout d'abord rester dans la pièce d'entrée, servant de cuisine et de salle; mais le vieillard, le sachant là, l'avait fait appeler avec insistance. Blanche était présente aussi.

La chambre n'était éclairée que par une simple chandelle; quoique les auvents ne fussent pas fermés, nul rayon ne venait du dehors, car il n'y avait pas de lune ce jour-là. Cette demi-obscurité était comme le crépuscule de la tombe, de même que l'ameublement, réduit au plus strict nécessaire, témoignait d'un détachement complet de tout ce qui, en récréant les yeux et en amusant

l'imagination, nous attache à nos demeures d'ici-bas.

L'extrême propreté des draps et des couvertures étendus sur le malade ne permettait pas de dire qu'il était couché sur un grabat. Cependant il n'avait pas de couche, mais un lit de sanglé avec une paillasse et un matelas. Encore avait-il fallu une instance véritablement enlétée de Blanche pour obtenir de son père qu'il consentit à étendre ses membres fatigués ou endoloris sur ce matelas qu'il disait être un raffinement préparé pour la mollesse. Outre cette couche, il n'y avait dans cette chambre qu'une table en bois blanc, deux chaises en paille, un porte-manteau où était accrochée la robe du mendiant, et pas un ornement, pas un bibelot, pas une image, rien qui pût distraire de sa contemplation intérieure celui qui habitait cette espèce de cellule.

— Mon frère ! commença le moribond d'une voix faible en tournant ses regards vers M. Drion.

— Votre frère, dites-vous ! interrompit celui-ci avec une exaspération furieuse; il n'y a point de frère pour les paricides; celui qui a été la cause de la mort de mon père n'est pas mon frère !

Ba che poussa un cri de désespoir et d'horreur. Elle chancelait, mais elle se raffermit en regardant son père.

(A suivre.)

aux applaudissements de toute la salle.

» La cour n'avait plus qu'à lever le siège. Mais c'eût été trop intelligent. La plainte abandonnée par M. Andrieux, le procureur général l'a reprise à son compte et a maintenu la poursuite. De sorte que le jury a dû rendre son arrêt à propos d'une diffamation que le diffamé proclamait ne pas exister.

» Le jury a délibéré un quart de seconde et a prononcé un acquittement qui va enfoncer le parlementarisme un peu plus avant dans le bourbier où il se débat.

» HENRI ROCHEFORT. »

INFORMATIONS

On télégraphie de Nîmes, 18 novembre :

« Puisque Gilly est acquitté sur la question fort nette des paroles prononcées à Alais, ce qu'il a dit reste donc acquis, comme s'il en avait fait la preuve. Il convient de remarquer, en outre, la singulière situation de M. M. Bâhaut, Raynal, Sarrien et autres, que l'avocat Rousseau a représentés au débat pour prendre acte des paroles prononcées.

» Que feront ils maintenant après une intervention pareille qui les met directement en cause ?

» En ville, l'acquittement Gilly a produit grand effet. Il a été acclamé par la foule. »

On assure que M. Numa Gilly, voulant faire le corps électoral juge de son différend avec les membres de la Commission du budget, serait, à la suite de son acquittement, décidé à donner sa démission de député. Sa réélection à une énorme majorité ne fait pas de doute.

La droite royaliste s'est réunie samedi sous la présidence de M. le duc de Doudeauville. Voici le procès-verbal de cette séance :

« M. de Tervès annonce qu'il posera au ministre de l'intérieur une question sur la catastrophe de Segré, afin de savoir les mesures que le gouvernement compte prendre pour venir en aide aux victimes de ce déplorable accident et assurer du travail aux survivants de ce désastre.

» La réunion a voté ensuite, par acclamation, les plus vives félicitations à MM. le comte de Maillé, Calla, Gouin, de Cazenove de Pradine, et aux autres orateurs de la conférence d'Angers pour les importantes déclarations royalistes qu'ils ont fait entendre et auxquelles les membres de la réunion s'associent sans réserve. »

CADEAU... RÉPUBLICAIN

En octobre dernier, le conseil des ministres avait pris une détermination au sujet des dépenses de l'instruction primaire, en vertu de laquelle les communes étaient en droit de réclamer contre les contingents qu'on leur avait imposés et de demander à l'Etat d'en prendre toute la charge.

C'était un cadeau... républicain !

Le ministre s'empresait de demander un crédit supplémentaire pour subvenir à ces réclamations.

Cadeau républicain !... En effet, par suite d'une circulaire du ministre de l'instruction publique en date du 13 novembre, les communes devront acquitter les contingents que la loi met à leur charge.

En deux mois, le ministre Floquet a trouvé moyen d'avoir deux opinions absolument différentes. En sorte que le cadeau... républicain offert d'une main est retiré de l'autre.

Comment les communes de France apprécieront-elles cette originale façon de générosité gouvernementale ?

LE VATICAN ET LES BOULANGISTES

Au début de l'avant-dernière séance de la Chambre, le député boulangiste M. Laporte, porté au *Journal officiel* comme s'étant abstenu dans le vote relatif à la suppression de l'ambassade française auprès du Saint-Siège, a déclaré avoir voté pour la suppression de l'ambassade.

Un autre député boulangiste, M. Turigny, absent au moment du scrutin, a déclaré que, présent, il eût voté pour la suppression.

Crispi sera satisfait de M. Boulanger et des boulangistes.

Voilà un général qui a bien mérité de l'Italie.

Humbert le portera à l'ordre du jour de l'armée.

Les catholiques sont avertis.

ARMEMENTS DE LA FLOTTE

Notre correspondant particulier de Toulon, dit la *Gazette du Midi*, nous mande que des ordres d'une grande importance pour l'armement de la flotte ont été transmis, par le ministre, au préfet maritime.

L'intérêt de la défense nationale oblige de garder le secret; toutefois, on assure que la question tunisienne n'est pas étrangère à ces ordres.

On croit, dit l'*Autorité*, que la nouvelle mobilisation ordonnée au port de Toulon aurait pour but de préparer une division navale qui serait prête à aller croiser sur les côtes de la Tripolitaine, dans le cas où l'Italie donnerait suite à ses projets de ce côté.

NOUVELLES DU TONKIN

Le *Courrier d'Haiphong*, daté des 7 et 11 octobre, arrivé par ce paquebot, contient les renseignements suivants :

« Dans la nuit du 2 au 3 octobre, une bande de 200 pirates chinois, armés de fusils à tir rapide, a attaqué le poste de An-Chau, commandé par le capitaine Moiroud, du 4^e tirailleurs tonkinois.

L'enceinte du poste a été forcée. Après une lutte acharnée corps à corps, les pirates ont été repoussés. Nos troupes ont eu trois tirailleurs tonkinois tués, un sergent européen blessé grièvement, trois tirailleurs tonkinois blessés et deux disparus.

» Les pirates ont abandonné dans le

poste, en battant en retraite, cinq tués. On a retrouvé deux fusils à tir rapide. Les magasins à vivres du poste et le logement des officiers ont été incendiés par les pirates pendant l'action.

» Quelques jours avant, une troupe de reconnaissance, composée de quinze tirailleurs tonkinois, sous les ordres du sous-lieutenant Chaudron, s'était heurtée, entre An-Chau et Lam, à une assez forte bande de pirates chinois.

» Au début de la rencontre, un sergent indigène avait été tué.

» Une affaire destinée à assurer la pacification de nos possessions, vient d'avoir lieu dans les environs de Dongtrieu. Plusieurs bandes de pirates, après avoir résisté assez longtemps à nos soldats, auraient été mises en déroute et auraient subi des pertes sérieuses. Nous avons perdu un officier à Hai-tuong le 6 octobre.

» La tranquillité est parfaite, sauf du côté de Dongtrieu, où l'on suppose que les bandes de Thuat et de Tich se sont réunies.

» Le 4 octobre, dans une reconnaissance faite sous le commandement du lieutenant Damade, nos troupes ont dû livrer aux pirates un combat assez sérieux, dans lequel nous avons perdu deux légionnaires et six tirailleurs tonkinois. Quelques hommes ont été blessés.

» Le commandant Lemoine a quitté les Sept-Pagodes et s'est porté au secours de nos soldats. D'autres renforts ont été envoyés. La canonnière *Berthe de Villers* est partie pour Dapcau. Les pirates sont, dit-on, retranchés dans la pagode et les villages de Kutdai et Dongdoi. En ce moment, on entend la canonnade. »

LA DISCIPLINE

A L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE

Il est une chose pénible à constater : la discipline n'existe pas à l'École polytechnique. C'est curieux, mais c'est ainsi. Voilà une école dont tous les élèves sont un jour officiers, les uns, et pour la plupart, dans l'armée active, les autres dans la réserve et la territoriale, et, pour eux, le paragraphe du service intérieur, qui dit que la discipline fait la force des armées, est absolument lettre-morte.

Ces réflexions nous viennent à propos des incidents dont l'École a été tout dernièrement le théâtre. Il y a eu des brimades pas bien méchantes, mais absolument idiotes : le général a sévi en appliquant le principe absolument militaire qui fait remonter la responsabilité aux plus anciens. Cela n'a pas convenu à ces messieurs qui ont réclamé; collectivement, naturellement, car, là, le principe militaire qui interdit les réclamations collectives n'est pas mieux observé que le paragraphe du service intérieur relatif à la discipline.

Je me rappelle encore ce qu'il advint du colonel Protche, un vieil artilleur, un peu bourru, qui avait des états de services splendides. Il y avait eu je ne sais quelle réclamation à laquelle on n'avait pas fait

droit, et les élèves, ameutés dans la cour, poussaient des hurlements sauvages, où l'on pouvait distinguer le cri dominant : « Cons-puez le colol » puis à la suite un « chabut » assourdissant, dans lequel 17.000 francs de vaiselle furent brisés. Que fut le résultat ? Le brave colonel Protche ne put jamais arriver général.

C'est la tradition : On demande couramment la hure des « bas-officiers » (adjudants surveillants) qui ont cessé de plaire, et même celle des capitaines directeurs des études. Ce sont d'ailleurs des peccadilles, et la paternelle administration vient toujours, au nom de la tradition, s'interposer pour que les choses n'aillent pas trop loin. Quelques consignes et quelques jours de salle de police sont infligés aux délinquants. Quant à l'officier qui a été la cause du tapage, en essayant de faire respecter son autorité, il est prié de se tenir tranquille, bien heureux quand il n'est pas l'objet d'une disgrâce complète, comme cela est arrivé au colonel Protche.

Nous espérons que le nouveau général qui commande l'École va enfin apprendre aux Polytechniciens à être un peu militaires.

Il suffirait d'un peu de volonté pour que la discipline règne à Polytechnique comme à Saint-Cyr. Il ne faut pas oublier que si la guerre éclatait demain, les quatre ou cinq cents Polytechniciens actuels seraient nommés sous-lieutenants. Quelle autorité prétendraient-ils avoir sur leurs hommes, s'ils n'ont pas été habitués eux-mêmes à une sévère discipline ?

La grosse objection, c'est que les hautes études mathématiques sont incompatibles avec un régime absolument militaire. Quant à nous, nous ne verrions aucun inconvénient à ce que cette instruction spéciale descende un peu des hautes sphères où elle plane.

Un peu moins d'X..., beaucoup plus de discipline et d'esprit militaire. Ce n'est pas l'artillerie ni le génie qui s'en plaindront. L'armée a besoin de gens ayant l'esprit pratique, et non pas de théoriciens ou de rêveurs surmenés par une éducation de serre chaude. Un ancien pipo.

ÉTRANGER

ESPAGNE. — L'*Indépendance belge* publie une dépêche de Madrid, disant qu'on s'occupe toujours beaucoup de l'attitude éventuelle de l'Espagne dans un conflit européen. Il paraît que M. de la Vega de Armijo a la volonté de ne rien modifier à la ligne politique suivie par son prédécesseur, M. Morel.

« Pour le moment, il n'a aucune arrière-pensée d'alliances, l'Espagne voulant conserver une liberté d'action complète en cas de guerre entre la France et la triple alliance.

» La Régence et ses conseillers actuels désirent garder une attitude expectante, tout en resserrant les liens d'amitié qui l'unissent à l'Angleterre, à l'Italie et à l'Allemagne.

» L'opinion est favorable à cette neutralité dans la crainte de voir la France aider

6

NELLY

FRAGMENTS D'UN JOURNAL DE JEUNE FILLE

Elle nous racontait l'histoire de son mariage, qui a failli manquer au dernier moment ; M. Bertrand voulait que sa mère vécût chez eux ; le père de la fiancée s'y opposait.

— Je ne me serais jamais mariée — a-t-elle conclu doucement — si je n'avais pas épousé Félix.

— Bien des peines vous eussent été épargnées — fis-je presque involontairement.

— Ne dites pas cela, M^{lle} Nelly — a répondu la jeune femme avec assurance — j'ai bien pleuré, c'est vrai, mais j'ai eu avec mon cher mari neuf années de parfait bonheur, j'espère le retrouver là-haut, ainsi que ma chère petite fille, et puis Armand me reste... Oh ! non, je ne regretterai jamais rien ; que de joies me fussent demeurées inconnues !

Elle se pencha vers son fils, assis à côté d'elle dans sa petite voiture ; il leva vers elle ses beaux yeux noirs, aimants et doux ; un baiser s'échangea.

Oui, j'ai compris que malgré toutes ses douleurs, elle ne voudrait pas avoir vécu seule, sans souffrances, il est vrai, mais aussi sans tendresses.

Samedi, 12 juillet.

M. Fromentel serait-il ce généreux parrain dont

M^{me} Bertrand nous a parlé ?

C'est impossible ; cet égoïste ne peut être généreux et bon ; lui, sacrifier l'argent de ses plaisirs pour secourir une infortune échée ?

Allons donc !

Et, pourtant, le petit Armand (ce nom est déjà une présomption) le petit Armand m'a dit hier, pendant que je le traînais sur la plage dans sa voiture : — Voilà mon parrain, là-haut, sur la falaise ; il va faire un beau tableau.

— Il est donc ici, votre parrain ?

— Oui, depuis quelques jours ; on ne le voit guère, parce qu'il veut esquisser sa marine complètement ; mais quand ce sera fait, il viendra souvent à la maison ; il veut me donner des leçons de latin ; c'est gentil de sa part, n'est-ce pas ?

— Très gentil ; vous l'aimez bien, votre parrain ?

— Je crois bien, que je l'aime ; il est si bon ! c'est lui qui m'a donné ma voiture ; et puis il dit que le grand médecin de Paris me soigne par amitié pour lui ; mais maman dit que ce n'est pas vrai, qu'ils ne se connaissent pas, qu'il doit le payer, lui ; il me fait de si beaux cadeaux ! et toujours des choses qui sont utiles tout en me faisant plaisir. Maman m'a répété bien souvent que lorsque je serai grand et fort, je dois me faire tuer, s'il le faut, pour mon parrain.

Est-ce possible que ce soit lui ? J'en voulais au

pauvre enfant de m'avoir conté tout cela, je cherchais à le prendre en contradiction avec lui-même, à trouver la note fautive dans cet hymne d'enfantine reconnaissance...

Lundi, 14 juillet.

C'est bien M. Fromentel qui est le parrain et le bienfaiteur du petit Armand ; hier matin, j'ai couru avec Calixte chez notre amie, pour l'enlever de gré ou de force ; il s'agissait d'aller entendre la messe au fameux ermitage de Saint-Patrice, et de déjeuner ensuite dans un petit bois voisin. Sophie, un peu fatiguée de la promenade de la veille, garderait l'enfant avec notre femme de chambre.

Pendant que nous étions là, M. Armand est entré ; notre présence a paru le gêner ; naturellement, Calixte l'a invité à venir avec nous, et j'ai dû me joindre à lui et insister, bien à contre-cœur, cela va sans dire ; il a accepté. En sortant, je me suis arrêtée pour répéter à M^{me} Bertrand que nous l'attendions dans une petite demi-heure, et j'ai vu le parrain parler bas au filleul, et lui glisser dans la main quelque chose ; un rouleau d'or, si je ne me trompe ; le petit a exclamé un chaleureux : « Merci, parrain » qui a levé tous mes doutes. L'air un peu embarrassé, le jeune homme est sorti précipitamment ; touchée par sa bonne action, j'ai tâché d'être un peu plus amicale qu'à l'ordinaire ; je lui ai parlé du tableau qu'il projetait. Il adore les arts, il voudrait s'y vouer tout entier...

il ignore, dit-il, ce que la destinée lui réserve. Peut-être, gardant le pinceau pour ses loisirs, se consacrerait-il aux affaires ; tout cela ne dépend point de lui.

Notre excursion a été charmante ; la messe de l'Ermitage est bien la chose la plus poétique du monde. J'ai prié le bienheureux saint avec autant de confiance et de ferveur, je crois, que les bonnes femmes de l'endroit. Il faisait bon dans l'oasis de verdure ; j'aurais voulu y planter ma tente.

Jeudi, 17 juillet.

Depuis l'arrivée de mon père, M. Fromentel est sans cesse auprès de nous ; il est de tous les repas, champêtres ou non, de toutes les parties, il donne à Calixte, voire même à Cécile, des leçons de notation ; le matin et le soir nous le retrouvons inévitablement chez M^{me} Bertrand, car les leçons de latin ont commencé, et je dois convenir que le professeur est doux et patient avec son élève. Comme je ne puis cependant pas gâter tout mon séjour ici à cause de cette antipathie, j'ai signé au fond de mon cœur un trêve. Je le supporte, j'accepte son bras, je réponds par un différent sourire à son respectueux salut, je laisse papa et mon beau-frère l'inviter tant qu'ils veulent. Tout cela aura une fin ; tant pis pour lui s'il s'imagine que je suis prête à signer la paix ; cela lui fera connaître l'amère désillusion. Chacun son tour.

(A suivre.)

JEANNE FRANCK.

les républicains et les réfugiés espagnols. L'Espagne se trouve ainsi obligée de repousser les avances de la triple alliance. »
 Pour le moment, le gouvernement espagnol se contente, sans entrer dans la triple alliance, de resserrer les liens d'amitié qui l'unissent à l'Angleterre, à l'Italie et à l'Allemagne; — et à construire activement des fortifications le long des Pyrénées.
 A noter, que M. de Bismarck n'a pas demandé à l'Espagne autre chose qu'une neutralité armée.

NOUVELLES MILITAIRES

LES ANCIENS ÉLÈVES DU PRYTAÉE MILITAIRE DE LA FLÈCHE

L'assemblée générale des membres de l'Association amicale des anciens élèves du Prytaée militaire de La Flèche a eu lieu sous la présidence du général Vittot, dans la salle du Zodiaque, au Grand-Hôtel.

Cette Association, fondée en 1880, a été reconnue d'utilité publique par décret du 3 octobre dernier; elle comprend neuf cent cinquante et un membres, parmi lesquels nous citerons :

Les généraux Vuillemot, Bourbaki, Forgemol, de Bostquénard, Wolff, Davout, duc d'Auerstæit, Lacretelle, Chanteclair, Arnault, Philbert, Desandre, Jacquemin, Favrot de Kerbrech; les colonels d'Azémar, Chevroton, Bonnet, Koch de Jolinères, Niox, professeur à l'École supérieure de guerre; Ninck, sous-directeur du Prytaée militaire, etc., etc.

Et parmi ceux qui, sortant également de cette École, ne sont plus militaires: de Gavarria, ancien sénateur; Thévenin, maître de conférences à la Sorbonne; Moysse, agent de change; Berger, ex-secrétaire général de la résidence du Tonkin; Silvain, de la Comédie-Française; Cornille, trésorier de la Chambre des députés, etc., etc.

A sept heures du soir, presque tous les anciens bruyants présents à Paris se trouvaient réunis dans un banquet, qui s'est terminé par plusieurs toasts aux bienfaiteurs de l'École — au vieux Prytaée et toujours à la France ! à la patrie !

LES FÊTES DES RÉGIMENTS

Le ministre de la guerre fait examiner par son état-major général la possibilité pour chaque régiment d'avoir sa fête militaire; on choisirait pour cela le jour où le régiment a remporté une victoire, ou l'anniversaire d'une bataille à laquelle il aurait pris une part glorieuse, ou encore le jour où le drapeau aurait été décoré.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST

École de Cavalerie de Saumur

Par décision ministérielle du 15 novembre :

M. Siéyès, capitaine-instructeur d'exercices militaires à l'École d'application de cavalerie, a été désigné pour occuper un emploi de capitaine écuyer à l'École supérieure de guerre.

M. Le Bon de Lapointe, capitaine au 4^e hussards, a été désigné pour occuper un emploi d'instructeur d'exercices militaires à l'École d'application de cavalerie.

M. le capitaine Picard, professeur d'histoire et de géographie à l'École de cavalerie, qui a été nommé chevalier de l'ordre du Christ de Portugal, vient d'être autorisé, par décret du 18 octobre, à accepter et porter cette décoration.

NOMS DES OFFICIERS ÉTRANGERS QUI SUIVENT LES COURS DE L'ÉCOLE DE CAVALERIE

Weillecowitch, lieutenant serbe.
 Lechianine, id.
 Frijs, lieutenant danois.
 Gonnaraki, lieutenant grec.
 Milliotti, id.
 Hays, lieutenant suédois.

RENOUVELLEMENT PARTIEL DES MEMBRES DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE SAUMUR

L'assemblée des électeurs du ressort du Tribunal de Commerce de Saumur se réunira le dimanche 9 décembre 1888, à l'effet de procéder au renouvellement partiel des

Membres dudit Tribunal, composant la série sortante, savoir :

M. Lambert, président non rééligible ;
 M. M. Thoreau, Coutard, juges rééligibles ;
 M. M. Mignon, Vinsonneau, juges suppléants rééligibles.

M. Meyer, Maurice, élève du collège de Saumur, vient d'être reçu bachelier ès-lettres, à Rennes, avec la mention *assez bien*.

SAUMUR. — Hier, dans l'après-midi, des officiers grecs, essayant un revolver de très petit calibre, chargé d'une poudre étrangère, ont été cause d'un accident.

Une balle du revolver a traversé une porte derrière laquelle se trouvait un cavalier de manège.

Celui-ci a reçu le projectile dans le côté; le docteur Béline a pensé le blessé, sans trouver son état grave.

La balle a été extraite ce matin; le blessé est dans un état très satisfaisant.

— On accuse les nommés P., de Chartres, et L., de Tours, d'être les auteurs d'un vol de paletots commis à Saumur à l'auberge de M. Denéchère quai de Limoges.

— Samedi dernier, la gendarmerie a arrêté rue du Portail-Louis, vers 3 heures, un individu, nommé Michel, journalier, originaire des Côtes-du-Nord; il était dans un état complet d'ivresse.

Michel a été relâché 46 heures après.

SAINT-HILAIRE-SAINT-FLORENT. — Deux individus étrangers au pays se sont permis d'insulter M. Renard, capitaine en retraite à Saint-Hilaire, parce que celui-ci n'avait pas voulu leur ouvrir sa porte.

M. Renard leur ayant fait savoir que s'ils voulaient se livrer à des voies de fait contre lui, il se défendrait avec son revolver et porterait plainte à la gendarmerie, tout le monde a pris la fuite.

VIVY. — Le nommé G., cultivateur aux Basses-Rivières, est arrivé samedi chez lui où il a trouvé sa femme en train de ramasser du linge.

Sans cause, il l'a renversée à terre, puis l'a frappée à coups de pieds et de poings; il l'a mise dans un tel état qu'elle est obligée de garder le lit. Son fils seul lui apporte quelques nourritures.

M. Chardonneau, médecin à Longué, a donné les soins nécessaires à la malade.

On croit que G. agit aussi brutalement avec sa femme, parce que celle-ci l'a fait interdire.

Il a déjà mangé toute sa fortune.

— Samedi soir, on a trouvé sur la route de Vivy à Longué le corps du nommé Carré affreusement mutilé et perdant une grande quantité de sang par la bouche et les narines.

Cet homme était messager chez M. Patisier, à Longué.

Par les soins de M. Du Puy, maire de Vivy, on a transporté Carré au bourg pour lui donner des soins. En arrivant à la mairie, Carré a cessé de vivre.

Cet homme était tombé de sa voiture, bien qu'il paraisse certain qu'il n'était pas en état d'ivresse.

NEUIL. — En nettoyant son fusil, le nommé Tjhou, fermier à Trémont, s'est blessé à l'épaule gauche et à la main. Il avait oublié de décharger son arme.

SAINT-HILAIRE-DU-BOIS. — Un vagabond a volé une paire de brodequins d'une valeur de 15 francs au nommé Besson, forgeron à Saint-Hilaire-du-Bois.

MONTISOREAU. — M^{me} Colloet, marchande de poissons à l'île, commune de Montsoreau, s'est aperçue, vendredi, qu'on lui avait volé du poisson dans son bateau de pêche amarré à l'endroit dit le port des Humoaux.

Son bateau était coulé.

SAINT-PAUL-DU-BOIS. — On a volé deux chiens appartenant à M. Coutant, fermier à Saint-Paul-du-Bois.

L'auteur est inconnu.

Nous lisons dans *Angers Artiste* :

« M. René de Romain, frère de notre rédacteur en chef, vient d'être promu au grade de capitaine de frégate. Vingt ans de service, quatorze de mer et de campagnes,

la Cochinchine, le Tonkin : voilà du moins un avancement suffisamment mérité.

» Toutes nos félicitations à l'excellent officier. »

LA CATASTROPHE DE MISENGRAIV

La catastrophe qui a eu lieu jeudi dans la commune de Noyant-la-Gravoyère a fait, y compris l'ouvrier Mahé, mort à Pouancé, 18 victimes. Voici leurs noms :

1. Pellerin, 48 ans. — 2. Marsollier, 28 ans, célibataire. — 3. Vellier, 25 ans, célibataire. — 4. Huet, 47 ans, marié, 2 enfants de 4 à 7 ans. — 5. Desguippes, 47 ans, marié, 6 enfants de 14 à 22 ans. — 6. Prudhomme, 42 ans, marié, 5 enfants de 1 à 14 ans. — 7. Geslin, 47 ans, marié, 1 enfant de 2 ans. — 8. Doucin, 30 ans, célibataire. — 9. Viairon, 40 ans, marié, 2 enfants de 8 à 10 ans. — 10. Pineau, 32 ans, marié, 1 enfant. — 11. Chrétien, 38 ans, marié, 1 enfant. — 12. Dattu, 29 ans, célibataire. — 13. Baudusseau, célibataire. — 14. Gautier, 21 ans, célibataire. — 15. Desmats J., 42 ans, marié, 3 enfants de 7 à 13 ans. — 16. Gobier, 29 ans, marié, 4 enfants de 2 à 8 ans. — 17. Mahé, 39 ans, marié, 3 enfants. — 18. Leguerno, célibataire.

Ils laissent 10 veuves et 28 orphelins dont le plus grand nombre en bas âge.

Nous ne pouvons mentionner tous les actes de dévouement qui se sont produits pendant cette affreuse nuit. Il faudrait citer les noms de tous les ouvriers et employés de Misengrain.

Nous signalerons pourtant : M. Grolleau, le directeur, qui a organisé les premiers secours avec intelligence et sang-froid; excitant, par son exemple, le zèle des travailleurs; l'ouvrier Chais, descendu le premier dans le puits et qui a travaillé seul au déblaiement pendant une demi-heure.

M. le maire de Noyant-la-Gravoyère s'est rendu à Misengrain aussitôt qu'il a appris la nouvelle du désastre. M. le curé, arrivé dès 4 heures du soir, n'a quitté la carrière que le lendemain à 4 heures du matin, après que tout espoir de retirer un ouvrier vivant fut perdu.

M. le préfet, accompagné de M. le maire de Noyant, a visité les familles des malheureuses victimes de la catastrophe et distribué des secours.

M. le ministre de l'intérieur a envoyé un secours de 1,000 fr.

La cérémonie des obsèques des malheureuses victimes aura lieu demain mardi, dans la matinée.

M^r Pessard présidera, représentant M^r Freppel. Tous les journaux d'Angers ont ouvert des souscriptions au profit des familles des victimes de la catastrophe.

REVUE FINANCIÈRE

HEBDOMADAIRE

Paris, 18 novembre.

Un temps d'arrêt s'est produit dans le mouvement de hausse qui a marqué le commencement de la semaine. Le 3 0/0, après 83 22 au plus haut, revient à 83.05; le 4 1/2 0/0 s'inscrit à 104.52.

Le Crédit Foncier garde une ferme attitude à 1,368.75. Il n'est pas sans intérêt de faire remarquer que depuis que M. Christophe a pris le gouvernement de cette société, l'action s'est élevée de 550 à 1,400 fr. environ, prix auquel il convient d'ajouter les 250 fr. prélevés sur les réserves pour libérer entièrement les actions sans rien demander aux actionnaires. La hausse est donc de plus de 1,000 fr. par action.

La Société Générale se retrouve à 475. Les Dépôts et Comptes Courants sont à 602.50. On sait que ces deux établissements sont chargés de la conversion tunisienne que leur a concédé le traité signé il y a huit jours avec le bey de Tunis.

La Banque d'Escompte a été vivement poussée de 525 à 535 et finit à 531.25.

La Banque de Paris a fait au plus haut 900 pour clore à 887.50. Cette institution est, de même que la Banque d'Escompte, intéressée dans l'emprunt que va contracter le gouvernement russe sur les diverses places européennes.

La grande activité qui règne sur les valeurs de Panama mérite d'être signalée. L'action est demandée à 267.50. Mais les ordres se portent sur les obligations à lot. En effet, là ce n'est plus seulement la spéculation, c'est l'épargne, c'est tout le monde qui achète. Les garanties et les avantages qu'offrent ces obligations les ont promptement rendues populaires.

Les grandes améliorations introduites, en vue de l'Exposition, dans tous les établissements de la C^{ie} Centrale des Cafés-Restaurants, auront une heureuse influence sur les cours des actions de cette Société. Rappelons que, pour tous renseignements ou transactions sur les titres, il faut s'adresser à M. Gold-Schmidt, rue de la Victoire.

Le cours de l'action de la C^{ie} Transatlantique, s'est élevé à 580. Cette amélioration est due à l'augmentation des recettes.

L'obligation de Porto-Rico est demandée à 297.50. Elle jouit de la garantie de l'Etat espagnol sous forme d'un intérêt annuel de 8 0/0 alloué au capital employé à la construction de la ligne.

Les obligations des Immeubles de France sont à 378; elles rapportent 15 fr. par an et sont remboursables à 1,000 fr., tandis que les obligations ordinaires 3 0/0 sont seulement remboursables à 500 fr.

L'action des Mines d'Or de l'Est-Oregon est recherchée à 60 francs. Les demandes étant très nombreuses, les cours paraissent encore appelés à progresser.

Sur le marché spécial des valeurs d'assurance et à parqué le Patrimoine-Vie se négocie constamment de 75 à 85 fr.

Les obligations des Chemins de fer économiques restent à 360.

Miussy (Haute-Savoie), le 2 avril 1888. — J'ai le plaisir de vous annoncer que les personnes auxquelles j'ai conseillé vos Pilules Suisses à 1 fr. 50 la boîte s'en sont très bien trouvées, et ces pilules ont produit sur elles d'heureux résultats. Je ne saurais trop vous féliciter de votre bienfaisante découverte et vous remercie du bien que vous faites à l'humanité souffrante par vos excellentes Pilules Suisses.

(Sig. lég.) L'Abbé BURTIN, curé.
 A M. Hertzog, ph^o, 28, rue de Grammont, à Paris.

Francis VÆLCKER

Peintre-Photographe de MM. les Officiers de Cavalerie SAUMUR

A l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'à propos des étrennes il pourra faire, au moyen d'un procédé nouveau, à toute personne qui le désirera,

UN PORTRAIT
 MESURANT 40 SUR 50 CENT. TOUT ENCADRÉ
 Au prix de 30 francs

Cartes visite depuis 10 fr. la douzaine, miniatures, peintures à l'huile sur toile de toutes dimensions.

Reproduction de gravures et anciennes photographies.

Portraits au charbon inaltérable.
 Fonds aristotypes. — Pose instantanée.
 Ressemblance garantie.

Théâtre de Saumur

Direction : JUSTIN NÉE

LUNDI 19 Novembre 1888

GIROFLÉ-GIROFLA

Opéra-bouffe en 3 actes, paroles de MM. Vanloo et Leterrier, musique de Ch. Lecocq.

Nous nous empressons d'annoncer à nos lecteurs l'arrivée prochaine dans notre ville d'un dentiste en renom de Paris, M. LEVY, propagateur en province des nouvelles méthodes américaines, assurant, sans douleurs, la guérison et la conservation des dents douloureuses, cariées ou ébranlées. Nouvelles dents et dentiers américains, posés sans ressorts ni crochets, et sans extraction des racines restantes. Facilitant à un degré inconnu jusqu'alors, la parole et la mastication (mastic-émail LÉVY), rendent aux dents creuses et noires leurs formes et leur blancheur naturelles. M. LÉVY arrivera à Saumur le 25 novembre et pourra être consulté, hôtel de Londres, de 10 à 4 heures.

ÉPICERIE CENTRALE

20 et 30, rue Saint-Jean

CHOUCROUTE

De la maison KRUG fils

DE STRASBOURG

40 cent. le kilogr.

Eviter les contrefaçons

LESSIVE-IRIS

Nous engageons à ne pas confondre la véritable Lessive-Iris avec les nombreux produits vendus sous le nom de Lessive parfumée à l'iris ou à la violette, et qui ne sont que de grossières imitations sans aucune valeur hygiénique et antiseptique.

La Pâte de Regnaud,

bonbon pectoral, a été recommandée par l'Académie de Médecine de Paris, contre les maux de gorge, laryngites, enrouements, grippe, coqueluche, et contre toute irritation de poitrine. Elle dispense de toute tisane. La Pâte de Regnaud convient tout particulièrement aux dames et aux enfants. Une instruction accompagne chaque boîte. La Pâte de Regnaud se vend partout 1 fr. 50 la boîte; 0,75 cent. la demi-boîte.

PAUL GODRI, propriétaire-gérant.

FAILLITE GIRARD

Les créanciers de la faillite du sieur Girard, Louis, boulanger à Distré, sont invités à se réunir le jeudi 22 novembre 1888, à 9 heures du matin, salle des faillites, au Tribunal de commerce de Saumur, pour être consultés sur l'état des créanciers présumés, sur le maintien du syndicat et sur l'exploitation ou la vente du fonds de commerce.

Le Greffier, GAUTIER.

Etudes de Me HENRI LECOY, avoué-licencié à Saumur, rue Pavée, n° 1.

Et de M^e AUBOYER, notaire à Saumur, place de la Bilange.

A VENDRE

SUR LICITATION

VASTE HOTEL

Entre cour et jardin.

Sis à Saumur, rue d'Alsace, n° 12,

Dépendant de la succession de M. CHARLES TROUILLARD,

Sur la mise à prix de : 70,000 fr.

L'ADJUDICATION aura lieu le mardi 27 novembre 1888, à une heure de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M^e AUBOYER, notaire à Saumur, commis à cet effet.

POUR LES RENSEIGNEMENTS, S'ADRESSER :

1° A M^e LECOY, avoué poursuivant la vente, à Saumur, rue Pavée, n° 1 ;

2° Et à M^e AUBOYER, notaire à Saumur, place de la Bilange, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

TRES VASTE MAISON

A LOUER

PRÉSENTEMENT

7, Place Dupetit-Thouars, à Saumur.

Convientrait pour un hôtel ou maison de commerce de gros.

S'adresser à MM. NEVEU et HATTAT, place du Roi-René.

Etude de M^e DENIEAU, notaire à Allonnes.

A VENDRE à l'amiable,

1^{re}. La MÉTAIRIE DE L'ANERIE, située commune d'Allonnes, consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres labourables, vignes, prés et bois taillis, et contenant environ vingt-huit hectares.

2^{me}. La MÉTAIRIE DE L'AUMAY, située en la commune d'Allonnes et par extension commune de Neuillé, comprenant bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres, vignes, prés, bois taillis et landes ; le tout d'une contenance d'environ trente-deux hectares.

3^{me}. La MÉTAIRIE ET MOULIN DU PETIT-MOULIN DU BELLAY, commune d'Allonnes, comprenant bâtiments de l'usine, bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres et prés, d'une contenance de dix hectares environ.

Pour tous renseignements, s'adresser audit M^e DENIEAU, notaire à Allonnes.

A VENDRE

Un Alambic continu

MONTÉ SUR ROUES

Servant à distiller les vins, marcs et fruits.

S'adresser à M. CALLARD, expert à Montreuil-Bellay.

A CÉDER

DE SUITE

Un Fonds de Commerce DE BOULANGERIE

Situé à Distré,

Employant de deux à trois sacs dits culasses.

S'adresser à M. L. BONNEAU, syndic, 33, rue d'Alsace, à Saumur.

A CÉDER DE SUITE

Pour cause de décès

UN

Fonds de Marchand-Tailleur

Conditions avantageuses.

S'adresser au bureau du journal.

TROIS FURETS DRESSÉS

A VENDRE

S'adresser au bureau du journal.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, Place Bilange, Saumur

PILLET-BERSOULLÉ, SUCC^r

Accordeur-Egaliseur de la Maison PLEYEL. — Fournisseur de l'Ecole de Cavalerie.

M. PILLET a l'honneur de vous informer qu'en sa qualité de représentant de la Maison PLEYEL, il pourra vous offrir un grand choix de pianos neufs et d'occasion, de tous facteurs, à des prix défiant toute concurrence.

Vous trouverez également des harmoniums et des instruments de toutes sortes, ainsi que 500 partitions à choisir pour les abonnés à la lecture musicale.

Grand choix de musique pour vente et location.

Accords, réparations, échanges et locations de pianos.

MAISON DE CONFIANCE

AVIS

M. DUMONT, négociant à Moulherne, offre à livrer, d'ici quinze jours, du cidre pur pommes très bonne qualité à 30 fr. la barrique, rendu en gare de Linières-Bouton.

M. Dumont fera une diminution de 2 fr. par barrique aux personnes qui fourniront des fûts rendus franco à Linières Bouton.

Pour le goûter, s'adresser chez M. MARTINEAU, place de l'Hôtel-de-Ville, Saumur.

Royal Windsor LE CÉLÈBRE RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX



Avez-vous des cheveux gris? Avez-vous des pellicules? Vos cheveux sont-ils faibles ou tombent-ils? SI OUI

Employez le ROYAL WINDSOR. Ce produit par excellence rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux médaillé. Résultats Inespérés. — Vente toujours croissante. — Exiger sur les flacons les mots ROYAL WINDSOR. — Se trouve chez Coiffeurs-Parfumeurs, en flacons et demi-flacons. ENTREPOSÉ : 22, rue de l'Échiquier, PARIS. Envoi franco sur demande du prospectus contenant détails et attestations.

Se trouve, à Saumur, chez M. Bouchet, 2, rue Saint-Jean.

ON DEMANDE

DES OUVRIÈRES TRÈS CAPABLES

En ROBES et MANTEAUX

Et une APPRENTIE

Rue Dacier, 38, au deuxième.

On DEMANDE un APPRENTI A LA VILLE DE PARIS

Place Saint-Pierre, Saumur.

M. MARCOMBRE, huissier à Saumur, demande de suite un clerc majeur.

EPICERIE PARISIENNE

M^{on} IMBERT et Fils

33, rue d'Orléans, au coin de la rue Dacier.

Bougie du Soleil, le paquet de 500 gr... » 70
à trous... » 90
de l'Etoile... » 1 20
Huile Colza épurée, le 1/2 kilog... » 35
Café grillé, première qualité, le 1/2 kilog... » 30
Sucre 1^{er} choix, le kilog... » 1 05

VENTE ET LOCATION DE PIANOS

HENRI EICHE

Représentant de la maison GAVEAU

8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris). Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

Sauf avis contraire, les heures indiquées sont celles de départ.

Table of train schedules for Paris - Saumur - Bordeaux line, showing stations, departure times, and arrival times.

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

Table of train schedules for Bordeaux - Saumur - Paris line, showing stations, departure times, and arrival times.

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS

Table of train schedules for Nantes - Angers - Saumur - Tours - Paris line, showing stations, departure times, and arrival times.

PARIS — TOURS — SAUMUR — ANGERS — NANTES

Table of train schedules for Paris - Tours - Saumur - Angers - Nantes line, showing stations, departure times, and arrival times.

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

Table of train schedules for Saumur - Port-Boulet - Chinon line, showing stations, departure times, and arrival times.

POITIERS MONTREUIL DOUÉ ANGERS

Table of train schedules for Poitiers - Montreuil - Doué - Angers line, showing stations, departure times, and arrival times.

ANGERS DOUÉ MONTREUIL POITIERS

Table of train schedules for Angers - Doué - Montreuil - Poitiers line, showing stations, departure times, and arrival times.

SAUMUR — BOURGUEIL

Table of train schedules for Saumur - Bourgueil line, showing stations, departure times, and arrival times.

SAUMUR — LA FLECHE

Table of train schedules for Saumur - La Flèche line, showing stations, departure times, and arrival times.